



Chères membres,
Chers membres,

Aujourd'hui, l'équipe de négociation a rencontré la Partie patronale.

Les parties ont échangé sur les enjeux suivants :

- La consultation du dossier personnel
- L'encadrement de l'enregistrement des cours
- L'attribution des charges de cours
- Les congés de maladie

De plus, la Partie patronale a ouvert la discussion sur l'article relatif à l'évaluation qu'elle souhaite clarifier.

Les discussions relativement aux clauses normatives progressent à bon rythme, et le Comité de négociation espère faire un rapport plus détaillé dans le cadre d'une prochaine assemblée générale. Le Syndicat demeure cependant préoccupé par la demande de l'Employeur relative :

- au retrait des exigences de qualification des enseignements d'un cours dans le cas où la personne chargée de cours ne l'a pas enseigné pendant 15 trimestres;
- à la pénalité en cas de désistement d'un cours.

Relativement à cette dernière demande, le Comité de négo a approché plusieurs d'entre vous pour en arriver à la conclusion qu'il s'agit d'un problème marginal pour lequel il existe des solutions proactives au lieu de la solution coercitive proposée par l'Employeur.

Notez que les prochaines rencontres de négociation se tiendront les 6 et 7 mars prochain.

Syndicalement vôtre,

Marc Aubé

Vice-président aux communications

Syndicat des chargées et chargés de cours
de l'Université du Québec en Outaouais

819 773-1692

marc.aube@uqo.ca

Rencontres
avec
l'Employeur

24 janvier 2014

7 février 2014

21 février 2014

7 mars 2014

20 mars 2014

28 mars 2014

11 avril 2014

30 avril 2014